

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION**

L'an deux mille vingt-six et le vingt-neuf du mois d'avril à quatorze heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le vingt-trois du mois d'avril 2026, s'est réuni dans la salle du Palais des Congrès à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de Monsieur Julien DI BENEDETTO

**Année 2026
Séance du 29 avril 2026**

N° 22

**Objet : Désignation des
représentants de PAA à la
Commission Locale de l'Eau
(CLE) du SAGE Verdon et
Comité de Rivière Verdon**

Est nommé secrétaire de séance : Sébastien LAMBLIN

Etaient présents :

ACCIAÏ Bruno, BAILLE Denis, BARDIN Chantal, BATAIL Frédéric, BELMONTE Sylvie, BERNARDINI Patrick, BERTORELLO Gilles, BERTRAND Philippe, BLASZCZYK Michel, BOGHOSSIAN Alex, BONDIL Marc, BOUYALA François, BOYER Christian, CARTIAUX Jacques (jusqu'au rapport n° 35), COCHET Brigitte, COSSERAT Sandrine (excepté au rapport n°16), COURONNEL Emmanuel, COUVE Henri, DAYAN Jacques, DECROIX Hugo (exceptés aux rapports 26 et 27, absent à partir du rapport n°56), DELCROIX Xavier, DESJARDINS Lila, DI BENEDETTO Julien, DOMPNIER Valérie, ESCLAPEZ Nathalie, ESMIOL Gérard, ESMIOL Sildric, EYMARD Max (excepté au rapport n° 29), FIAERT Claude, FONTAINE Sonia, FOURNIER Isabelle, GARCIN Sylvie (jusqu'au rapport n° 33), GASSEND-NOIR Anne, GIACOMINO Romaric, GONCALVES Gilles, GRAC Christophe, GRANIER Gérald, GRAVIERE Remy, HOUNKPE Akouavi, ISOARD Christian, ISOARDI Delphine, LAMBLIN Sébastien, LAURENT Cathie, LEHOUX Philippe, LOMBARD Bruno, MAHLER Marie, MARGAILLAN André, MENC Ghislaine (jusqu'au rapport n°56), MERCADIER Joël, MOLINARI Frédéric, PAU Serge (excepté aux rapports 25 et 26), PAUL Delphine, PELESTOR Michel (jusqu'au rapport n° 36), PIGANEAU Dominique, PILLON Sylvie (à partir du rapport n°2), PUECH Frédéric, RABELLINO Chrystel, RICHAUD Alban, RICHIER Jacques, ROVERE Pascal, SANCHEZ Alexandra, SEVENIER Jean, THEZAN Gilles, TOUSSAINT Carole, TROUDE Joëlle, TSALAMLAL Nadia, VILLARD René, VIVOS Patrick, ZANARTU-HAYER Dany

Étaient suppléés :

MAGAUD Marie-José est suppléé par MAYENC Christelle
MATHIEU Pierre est suppléé par JULIEN Eric
CARTIAUX Jacques est suppléé par BOULIOU Claude (à partir du rapport n°36)

Étaient représentés :

AUDIFFRED Alexis a donné pouvoir à DI BENEDETTO Julien
BOUSSARIE Arnaud a donné pouvoir à PAUL Delphine
FLORES Sylvain a donné pouvoir à COSSERAT Sandrine
GARCIN Sylvie a donné pouvoir à DOMPNIER Valérie (à partir du rapport n° 34)
MENC Ghislaine a donné pouvoir à BONDIL Marc (à partir du rapport n° 57)
PAIRE Marie-Claude a donné pouvoir à TSALAMLAL Nadia
RINALDI Marie-Pierre a donné pouvoir à LAURENT Cathie
SARRACANIE Patricia a donné pouvoir à TROUDE Joëlle
SERENO Myriam a donné pouvoir à RICHAUD Alban

Étaient excusés :

BOURJAC Bruno, REBOUL Childéric.

Le quorum est atteint.

Monsieur FIAERT Claude, rapporteur, expose ce qui suit :

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L. 212-3 à L. 212-11 et R. 212-26 à R. 212-47 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-33 et L. 5211-1 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2016-294-002 en date du 21 octobre 2016 portant création et statuts de la communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération ;

Vu les statuts de la communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération actuellement en vigueur (arrêté préfectoral n° 2023-353-018 du 13 décembre 2023) ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral n° 2000-1747 du 16 août 2000 fixant le périmètre hydrographique du SAGE sur le bassin versant du Verdon ;

Vu la Loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et l'Affirmation des Métropoles (dite Loi « MAPTAM ») ;

Vu la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite Loi « NOTRe ») ;

Vu le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Rhône-Méditerranée « SDAGE » approuvé par le Préfet coordonnateur de bassin le 3 décembre 2015 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2016-259-020 du 15 septembre 2016, fixant la composition de la CLE du SAGE Verdon et la durée des mandats de ses membres à six ans ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2021-356-007 du 22 décembre 2021, portant modification de la composition de la CLE chargée de l'élaboration, de la révision et du suivi de l'application du SAGE Verdon ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2024-121-006 du 30 avril 2024, fixant la composition de la CLE chargée de l'élaboration, de la révision et du suivi de l'application du SAGE Verdon ;

Il est rappelé que :

L'élaboration, la révision et le suivi de l'application du Schéma d'Aménagement et de gestion des Eaux (SAGE) du Verdon sont assurés par la Commission Locale de l'Eau « CLE » du Verdon.

La composition de cette commission a été fixée par arrêté préfectoral n°2016-259-020 du 15 septembre 2016. Les membres des représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements, dont le mandat est de six ans, étaient désignés selon les zones géographiques.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi NOTRe du 7 août 2015, les périmètres des intercommunalités ont évolué. Le président de la CLE du Verdon a donc sollicité l'actualisation de la composition de la CLE afin de remplacer les zones géographiques par les intercommunalités. Cette actualisation a été validée par l'arrêté préfectoral n°2019-316-007 du 12 novembre 2019.

Provence Alpes Agglomération compte sur son territoire trois communes représentant 5.27% du périmètre du SAGE Verdon. A ce titre, elle dispose d'un siège au sein de la CLE.

Dans ce cadre, il convient de désigner un représentant à la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Verdon et au Comité de Rivière du Verdon.

Il est proposé de :

- Désigner un délégué pour représenter l'agglomération au sein de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Verdon ;
- De dire que le représentant désigné siègera également au Comité de Rivière du Verdon.

La candidature présentée en séance est :

- **BONDIL Marc**

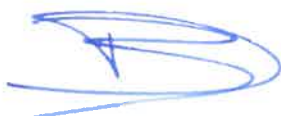
Conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, une seule candidature ayant été présentée pour chaque poste à pourvoir, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant.

Monsieur **BONDIL Marc** est désigné pour représenter Provence Alpes Agglomération au sein de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Verdon et du Comité de Rivière Verdon.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION
Après en avoir délibéré et procédé au vote
Approuve les propositions présentées
A l'unanimité
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Président,



Julien DI BENEDETTO

PUBLIE LE : 11 MAI 2026



Le secrétaire de séance,



Sébastien LAMBLIN

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et, le cas échéant, de sa transmission au contrôle de légalité. Le tribunal administratif de Marseille peut être saisi par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible depuis le site internet www.telerecours.fr, ou par voie postale.

REÇU EN PREFECTURE

le 07/05/2026

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 07/05/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-200067437-20260429-22_29042026